

Sommaire

P. 1 : Résultats des Elections.
Dates à retenir. P. 2 : Conseil
Municipal du lundi 21 janvier.



N°152 - Mars 2008

P. 3 : Œufs de Pâques.
Spécial Lions Club.
P. 4 : Infos Mairie, Piscine de
Lagny. P. 5 et 6 : Pages Spé-
ciales d'Isabelle Rouquier.



Gérard
Leux



Michel
Poyac



Gérard
Dura



Daniel
Poupart



Simone
Trimaille



Annie
Viard



**La nouvelle Equipe remercie les Guermantais
pour leur vote et leur soutien**



Isabelle
Rouquier



Guy
Jelensperger



Véronique
Fontaine



Nathalie
Billy



Jacques
Courpotin



Françoise
Jousse



Claude
Rolland



Denis
Marchand



Thierry
Rivière

Liste élue au 1er Tour

Résultats du 1er Tour des Elections Municipales du 9 Mars

Inscrits : 1013 Votants : 504 soit 49,8%
Nuls : 33 Exprimés : 471 soit 46,5%

Par ordre alphabétique Prénom et Nom du candidat	Voix
Nathalie Billy	457
Jacques Courpotin	464
Gérard Dura	462
Véronique Fontaine	452
Guy Jelensperger	428
Françoise Jousse	466
Gérard Leux	467
Denis Marchand	450
Daniel Poupart	461
Michel Poyac	457
Thierry Rivière	467
Claude Rolland	461
Isabelle Rouquier	463
Simone Trimaille	459
Annie Viard	456
Alain Brevard	1
Michel Charpenel	2
Richard D'Arco	3
Jean-Jacques Essayan	3
Jean-Claude Guisiano	1
Joëlle Petit	1
Tony Saint-Julien	2
Michel Vaudry	7

Premier Conseil Municipal, vendredi 14 mars à 20 h.

ENQUETE Avis d'Enquête Publique

Une enquête publi-
que portant sur la
modification du
Plan Local d'Urbanis-
me, se déroulera du
31 Mars au 30 avril
2008 inclus, à la
Mairie de
Guermantes.
Le Commissaire
enquêteur, Monsieur
Jean-Charles BAUVE
recevra à la Mairie de
Guermantes les :
Lundi 31 Mars 2008
de 10h à 12h.
Vendredi 11 avril 2008
de 16h à 18h.
Mercredi 30 avril 2008
de 16h à 18h.

Carnaval Ecole du Val

Samedi 5 avril au matin
avec pour thème cette année :
l'alimentation.

Inscriptions pour l'entrée à l'Ecole Élémentaire

Inscription en Mairie avec un justi-
ficatif de domicile, livret de famille
et pièce d'identité. Ne tardez pas !

Jobs d'été

La Ville de Lagny organise une action "Jobs
d'été 2008", le 2 avril prochain de 10 h à
18 h au P.I.J. et dans la Maison des Associa-
tions. Cette action, menée par le Point
Information Jeunesse (P.I.J.) pour les 16/25
ans, consiste à mettre à disposition des jeu-
nes de Lagny et des environs, un maximum
d'offres d'emplois pour cet été. Plaquette en
Mairie pour de plus amples renseignements.

Sous la Présidence de M. Guy JELENSPERGER, Maire. Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 14.

PRÉSENTS : M. JELENSPERGER, Mme BILLY, Mme BEAUCHAMP, M. ESSAYAN, Mme FONTAINE, M. MARCHAND, Mme PERRIN, M. POYAC, Melle PRIE, M. ROLLAND, Mme TRIMAILLE, M. VAN DEN DRIESSCHE.

ABSENTS : Mme ROULLAND qui a donné pouvoir à Mme BILLY, M. RANCE.

1) Election du secrétaire de séance et approbation du dernier compte rendu.

Mme BILLY est élue secrétaire de séance, le précédent compte rendu est lu et approuvé.

2) Intégration du solde de la Caisse des Ecoles.

M. le Maire rappelle au Conseil que par délibération n°03/06, il a dissout la Caisse des Ecoles de la Commune de Guermentes, non utilisée depuis plusieurs années. Les comptes ont été définitivement arrêtés avec le Trésor Public à 133,30 €.

À la demande de M. le Trésorier Principal, la décision modificative adoptée par délibération n° 46/2007 du 13 décembre 2007 doit être précisée.

Ayant entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'intégrer le solde de 133,30€ au compte de résultat 12 et d'augmenter la ligne budgétaire 002 de ce même montant.

3) Dotation Globale d'Équipement 2008.

Le Maire expose que la Commune est éligible, aux subventions étatiques de la Dotation Globale d'Équipe-

Extraits du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 21 Janvier

ment. Les travaux envisagés sont la fourniture et pose de volets en aluminium aux fenêtres et portes du rez-dechaussée de la Mairie.

Ce type d'opération entrant dans le cadre de la D.G.E., le Maire propose de solliciter son attribution et il précise que le montant de la subvention représente 45 % du coût H.T. de l'opération.

Le montant H.T. des travaux s'élevant à 16 096,00 €, le montant de la DGE correspond à 7 243,20 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le programme d'investissement éligible à la D.G.E.

4) Rémunérations du Coordonnateur et des Agents Recenseurs.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que toute la population de Guermentes sera recensée entre le 17 janvier et le 16 février 2008. M. le Maire rappelle l'obligation de participer à ce recensement en répondant aux questionnaires des Agents Recenseurs.

Ceci est un comportement citoyen devant être respecté, sous peine de sanction. L'opération de recensement est réalisée en partenariat avec l'INSEE. M. le Maire a nommé, par arrêté municipal, un Coordonnateur et deux Agents Recenseurs chargés de procéder à la collecte ; ces trois personnes sont formées et suivies par l'INSEE.

A ce titre, l'Etat verse à la Commune une dotation forfaitaire de recensement visant à rémunérer le Coordonnateur et les Agents Recenseurs.

La Commune organise librement la répartition de la dotation entre le Coordonnateur et les Agents.

La dotation forfaitaire de recensement attribuée à Guermentes s'élève à 2 781,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer 1.000 € net au Coordonnateur (Sandrine BARRE) et 890.50 € net à chaque agent recenseur (Isabelle ROUQUIER et Claire DIART), les charges et cotisations étant prises en charge par la Commune.

Questions Diverses

■ M. le Maire transmet au Conseil Municipal les remerciements de Mme Bruandet pour l'aide apportée par le CCAS de la Commune et de la délégation de Marne la Vallée de l'Institut du Fleuve pour la subvention de 252,00 € accordée par le Conseil Municipal.

■ M. le Maire informe que la Commune n'organise pas de Cérémonie de Vœux 2008 en raison des prochaines échéances électorales.

■ M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que s'ils sont interpellés ou interrogés par des habitants sur des questions liées à des compétences déléguées à la Communauté d'Agglomération de Marne & Gondoire, notamment les transports et l'assainissement, ils doivent leur demander de s'adresser directement auprès des services intercommunaux ou des Vice Présidents compétents (M. Sinclair VOURIOT pour les

transports et M. ESSAYAN pour l'assainissement).

■ M. Michel POYAC rappelle que les Vœux du Marathon de Marne & Gondoire organisés pour les bénévoles auront lieu le 1er février à 19h au Gymnase Guy Kapès à Lagny sur Marne. Il annonce également que le Loto organisé par l'Association des Anciens Combattants de Guermentes-Gouvernes-Conches, initialement prévu le samedi 9 février 2008, est reporté au dimanche 10 février à 14 h15 à la Salle EMP à Guermentes.

■ M. Claude ROLLAND informe que la contribution par habitant au syndicat CPRH sera augmentée en 2008 de 1,97 € à 2 €.

■ Mme Nathalie BILLY demande, de la part de Mme Claire ROULLAND, si l'aménagement d'un accès handicapé à l'EMP est prévu. M. MARCHAND répond que l'accès actuel a été validé par la commission sécurité.

■ Mme Claudine PERRIN fait part des remerciements de Mme WIART, directrice de l'Ecole Élémentaire pour la subvention exceptionnelle de 200 € accordée sur la fin de l'exercice 2007. Elle informe le Conseil que l'Inspecteur d'Académie a confirmé l'ouverture d'une 4ème classe de maternelle à la rentrée 2008-2009. Elle ajoute que les réunions relatives au processus de cartes scolaires sont reportées après les Elections Municipales.

SANTÉ Un bilan de santé gratuit, par la CPAM

La Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne offre à ses assurés sociaux, ainsi qu'aux membres de leur famille à leur charge, la possibilité d'effectuer gratuitement un bilan de santé, à intervalle de 5 ans.

C'est un moment privilégié au cours duquel peut être fait le point sur l'état de santé de chacun des membres de la famille.

Pour prendre rendez-vous, il faut en faire

la demande par téléphone auprès d'un des centres de santé du département : MELUN, 12 rue Guy Baudoin, au 01 60 56 52 90 ou à MEAUX, Zone Industrielle Nord - 3, rue Jehan de Brie au 01 60 09 25 38.

Le Centre de santé fixe ensuite directement un rendez-vous avec l'assuré. Le jour de la consultation, se munir de la carte Vitale actualisée.

En quoi cela consiste ? Il s'agit d'un véri-

table bilan qui comprend systématiquement : une prise de sang et un examen des urines, un examen bucco-dentaire, un examen de synthèse par un médecin.

Cet examen de synthèse est complété, en fonction de l'âge et des facteurs de risque de chacun par : un contrôle de l'audition, de la vue, de la fonction respiratoire, un électrocardiogramme, un frottis cervico-vaginal pour les femmes non-suivies (sauf refus) et des dosages biologiques supplémentaires.

SOLIDARITE Soirée Franco Portugaise

Samedi 29 mars à 20h. 5ème soirée sur le thème : Amitié Franco-Portugaise à la Ferme de la Jonchère, organisée par l'Association du Lions Club de Lagny-Val de Bussy, au profit de l'action nationale : « La Vue Pour Tous ». Buffet de spécialités, plat chaud, tombola, soirée dansante animée par Jorge et Amilcar. Participation : 35 €. Réservation : Ferme de la Jonchère - 77600 Bussy-Saint-Georges. Tél. 01 64 02 23 07 - 06 86 42 13 68 (règlement à l'ordre du Lions Club).



Donner vos vieilles lunettes pour le Lions Club

Vous ne savez que faire de vos vieilles paires de lunettes usagées, plutôt que de les jeter, donnez-les pour qu'elles permettent d'améliorer la vue des personnes en difficulté. Pour ce faire vous

pouvez les déposer dans des boîtes prévues à cet effet. Vous trouverez ces boîtes à l'accueil de la Mairie ou à la boulangerie de Guermantes. Soyez en remerciés par avance.



ETUDES Formation dans le cadre d'un contrat en alternance

Le Greta Tertiaire Nord 77, organisme de formation de l'Éducation Nationale, propose la préparation de BEP, BAC PRO, BTS ou de qualifications professionnelles dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. En partenariat avec l'UFA du lycée Jules Ferry, 3 BTS (Management des Unités commerciales, Négociation et Relation Client et Assistant de Gestion PME PMI) peuvent être préparés dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Les renseignements pour les inscriptions sont disponibles au siège du GRETA au 01 60 05 14 46 auprès de Mme SERRA. Pour obtenir une qualification adaptée aux besoins du marché, apprendre un métier, développer ses compétences, préparer un diplôme d'Etat, choisir sa filière (secrétariat, vente, commerce, comptabilité, logistique, sanitaire et social).

LE GRETA VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE DÉMARCHÉ

Le Contrat de Professionnalisation est basé sur une alternance entre la formation en centre et la pratique professionnelle en entreprise. Durant votre formation, vous serez salarié de l'entreprise et bénéficierez des mêmes avantages sociaux que les autres employés (Congés payés, protection sociale, prise en charge d'une partie des frais de transport...).

Le Contrat de Professionnalisation est conclu à durée déterminée de 6 à 12 mois avec extension possible à 24 mois, ou à durée indéterminée. Vous devez appeler le 01 60 05 14 46 afin d'obtenir un dossier de candidature, vous rencontrerez un responsable du centre de formation pour valider votre projet, vous passerez des tests d'entrée en formation selon votre niveau initial, votre candidature pourra être envoyée aux entreprises partenaires.

DIMANCHE 23 MARS

Œufs de Pâques 2008

Pour la 4ème année, organisés avec la Commune de Conches, dans le Parc des Cèdres, (Parc de la Maison de Retraite). Rendez vous **Dimanche 23 Mars à 11h** pour partir à la Chasse aux Œufs.

Pour les enfants de 1 à 11 ans.

Votre inscription au préalable en Mairie est obligatoire, d'autant plus qu'en remettant votre coupon cela vous donnera le droit de participer au tirage au sort pour le gros Lot.

Clôture des inscriptions le **jeudi 20 mars à 12h**.

Un seul bon par famille, en remplissant lisiblement le prénom des enfants ainsi que leur âge. N'oubliez pas vos petits paniers pour la récolte. A 12h remise des Lots, suivie d'un lancer de petits œufs en chocolat et à 12h30, une collation sera servie pour les petits et les grands.



ŒUFS DE PÂQUES 2008

Famille :

.....
Nombre d'enfants :

Prénom :...../.....
...../.....

Age :/...../...../.....

A retourner en Mairie
avant le jeudi
20 mars 2008
à 12h.

 A découper
ou à recopier

COMMUNIQUE Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés

Le domaine de la « Grange au Bois » à Lagny-sur-Marne, propriété depuis 1974 du Syndicat Intercommunal C.P.R.H. (33 communes y sont adhérentes, pour un bassin de population de 243.600 habitants) accueille 150 personnes handicapées réparties dans deux établissements, l'ESAT donne une formation professionnelle, l'ETAPP'H lieu d'accueil pour des occupations créatives (informatique, artisanat, arts plastiques). Sur ce site, un château construit en 1745, dont l'histoire est liée à celle de l'Abbaye de Lagny, était le logis abbatial de l'Abbé. Abandonnée depuis la révolution, cette demeure est achetée en 1806 par JB Bernard, fils d'un marchand de drap, installée place de la Fontaine à Lagny.

Actuellement, cette belle bâtisse nécessite une restauration urgente (toiture et ravalement) pour laquelle le Syndicat, l'Etat, le Département ne peuvent s'atteler seuls.

C'est ainsi qu'en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, organisme reconnu d'utilité publique, le Syndicat Intercommunal, fait appel au mécénat. Merci d'envoyer votre don (déductible de l'impôt sur le revenu) et de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine - Château la Grange au Bois ». Adresse : Fondation du Patrimoine, Hôtel de Vigny - 10 rue du Parc Royal. 75003 Paris. A chacun de vous, d'apporter sa contribution, si modeste soit-elle à ce projet.

La Présidente du Syndicat
Marie-France Griffon.

Résultats du Concours Communal des Maisons Décorées de Noël

Jury composé des gagnants de 2006.

- 1) M. Mme Heronneau. 6 allée du Nid de Grives.
- 2) M. Mme Longuet. 6 allée Thibaud de Champagne.
- 3) M. Mme Gouthière. 11 rue B. Hottinguer.
- 4) M. Mme Durand. 1 Rue Chevret.

Ils recevront leur cadeau, grâce aux partenaires communaux, lors de la Cérémonie des Remises des Médailles du Travail, dans le courant du 2ème trimestre 2008.

MAIRIE Antenne de télévision collective

Les zones concernées : les anciennes ZAC (les Lilandry - les Deux Châteaux) et la zone artisanale. Sont exclus : le Val Guermantes desservi par l'antenne collective du SIVOM et le Vieux Bourg.

Depuis plusieurs années, la Commune demande aux habitants dont l'immeuble ou maison est relié à l'antenne de télévision collective, une contribution pour l'entretien de cette antenne.

Cette cotisation est due par toute personne propriétaire de l'immeuble ou maison au moment de l'appel. Il n'y a pas de dérogation possible, ni possibilité de décaler les années dans le cas où un changement de propriétaire serait intervenu pendant cette période.

Le dernier appel à cotisation à été effectué en février 2006 pour un montant de 17,70 €.

Cette année, le coût cumulé des entretiens des exercices 2006 et 2007 est seulement de 6,07 € par foyer. Il a donc été décidé de reporter en 2009 l'appel de cotisation qui comportera les dépenses d'entretien des exercices 2006, 2007 et 2008.



Visite du chantier de la future Piscine de la Communauté d'Agglomération, située à Lagny, par les Elus. Bassin extérieur, solarium, gradins, installations souterraines... tout fut passé en revue pour une ouverture prévue courant Mai 2008.

URBANISME Important : De nouvelles dispositions concernant l'urbanisme

Depuis le 1er octobre 2007, date d'application de la réforme de l'urbanisme, les modalités de déclarations de travaux ont changé et de nouveaux formulaires ont été mis en place. Quelques exemples :

Pas de formalité :

- ▶ Construction de nouvelles surfaces hors œuvre brute (SHOB) ≤ 2m².
- ▶ Piscine fixe ou gonflable ≤ 10m². L'absence de formalité ne dispense pas de respecter le règlement en vigueur, notamment le P.L.U.

Il est donc important de se renseigner avant tout commencement de travaux.

Déclaration préalable :

- ▶ Construction nouvelle créant une SHOB > 2m² et ≤ 20m².
- ▶ Piscine > 10m² non couverte ou avec couverture dont la hauteur est < 1,80m.
- ▶ Piscine gonflable ou démontable > 10m² et installée pendant plus de 3 mois.
- ▶ Clôture.
- ▶ Ravalement.
- ▶ Travaux modifiant l'aspect extérieur.
- ▶ Changement de destination sans travaux.

Permis de construire :

- ▶ Construction nouvelle ou agrandissement dont la SHOB est > 20m².
- ▶ Chassis ou serre de plus de 4m de hauteur.
- ▶ Piscine avec une couverture fixe

> 1,80m.

▶ Changement de destination avec travaux modifiant les structures porteuses ou la façade.

Le recours à un architecte est obligatoire pour toute construction dépassant 170m².

Il n'y a plus de certificat de conformité : c'est le pétitionnaire qui en déposant l'achèvement des travaux atteste en même temps leur conformité. La Commune a alors 3 mois pour la contester.

Toutes les personnes qui n'ont pas obtenu la conformité avant la Réforme ne peuvent plus y prétendre : en cas de vente, le bien sera vendu sans conformité. Dans le cas où les travaux, qui ont fait l'objet d'un permis antérieur à la Réforme, sont encore en cours, le pétitionnaire devra déclarer l'achèvement des travaux avec le nouveau formulaire (D.A.A.C.T. = déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) qu'il devra retirer en Mairie.

Pour plus de renseignements, ou télécharger les formulaires, des sites sont mis à la disposition du public :

- www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr
- www.urbanisme.equipement.gouv.fr
- www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr
- www.service-public.fr

BIENVENUE Création d'une nouvelle Société à Guermantes : I.K.Conseils

Mme Lamiel, juriste, spécialisée dans le Droit du Travail, le Droit des Sociétés, le Droit Commercial, procédures civiles, le Droit de la Famille, se tient à votre disposition.
Tél : 01. 64. 30. 35. 99.

LOISIRS Communiqué de l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire

Mercredi 5 mars pour les Petits Visiteurs à 16h, « Contes de la fleur qui rit », ce spectacle interactif d'Anne-Sophie Péron mêle narrations, mimes et chansons au Parc Culturel de Rentilly.

Et aussi... le **12 mars** « Vents contraires » concert théâtralisé. Le **19 mars** les petites conférences illustrées par la musique.

Samedi 15 mars à 18h30, découvrez le moulin Russon à la lueur des lanternes. Réservation impérative. Places limitées.

Dimanche 16 mars de 14h à 17h, démonstration de fabrication de farine. Moulin Russon - rue du Lavoir 77600 Bussy-Saint-Georges - 01 64 77 27 14.

Mercredi 26 mars pour les Petits Visiteurs de 15h à 16h30, découverte de la Faune de l'étang de la Loy et de la Mare avec les Environn'hôtes. Dans le cadre de la Journée mondiale

de l'eau. Places limitées. Réservation indispensable.

Mercredi 26 mars dès 10h, l'Office de Tourisme met l'artisanat d'art à l'honneur. Rencontrez un artisan de Marne et Gondoire qui vous confiera ses trucs et astuces. Appréciez ses démonstrations et feuiletez le guide des métiers de l'art !

Samedi 29 et Dimanche 30 mars, Ouverture du Parc Culturel de Rentilly, accès au Parc et Château.

Pour recevoir les infos mensuelles directement par courriel, il vous suffit de transmettre votre email à : officedetourisme@marneetgondoire.fr

L'Office de Tourisme de Marne et Gondoire, place de la fontaine à Lagny-sur-Marne, est à votre disposition du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30. Tél. 01 64 02 15 15. Retrouvez le programme sur www.marneetgondoire.fr/ot ou à l'Office de Tourisme.

Résultats du Concours "Faute d'orthographe" des numéros 150 et 151

Journal 150 : le mot erroné était « meilleur », dans l'article "Recensement de la population Guermantaise", page 1. 18 personnes ont bien répondu. Le gagnant du Tirage au sort est Thomas Lannette. Il recevra prochainement un Livre pour enfant.

Journal 151 : le mot erroné était « Association », dans l'article "Cérémonies du 11 novembre", page 5. Seulement 6 personnes ont répondu, la couleur peut-être... Le gagnant du Tirage au sort est Gilles Genin. Il recevra prochainement un Livre d'Art. Bravo à Tous pour votre participation !

Dans ce numéro également, une faute volontaire qui ne peut être qu'un triplement de consonnes (exemples : poisson, pomme...) s'est glissée une seule fois dans le numéro, excepté les www des Sites.

La réponse (le mot erroné, le titre de l'article et votre adresse) devant parvenir en Mairie avant le 25 par courrier ou sur le mail de la Mairie - PAS DE TÉLÉPHONE - A gagner chaque mois, par tirage au sort : 1 livre d'Art...